

Madame Renée AUPETIT  
Commissaire-Enquêteur

[enquetepublique-loisurleau@reunion.pref.gouv.fr](mailto:enquetepublique-loisurleau@reunion.pref.gouv.fr)

**N/Réf** : CR/2021/Octobre/029

Saint-Denis, le 02 novembre 2021

**Objet** : Enquête publique préalable au projet d'exploitation du lit de la rivière des remparts sise Saint-Joseph – Avis de la CAPEB

Madame le Commissaire-Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique indiquée en objet, la CAPEB a le plaisir de vous faire parvenir son avis aux fins de rappeler le point suivant de telle sorte à inviter l'administration à travailler sur une gestion partagée de la ressource granulaire.

Au préalable, nous attirons votre attention sur l'article 1.6.1 du contrat de concession de travaux pour l'exploitation du lit de la Rivier des Remparts. Ainsi, dans le cadre du plan de gestion du profil en long du cours d'eau, il est stipulé que le concessionnaire des travaux obtienne toutes les autorisations administratives nécessaires à l'activité et à l'utilisation de ses accès et que celles-ci soient purgées de tout recours, au titre du code de l'environnement (ICPE, loi sur l'eau, étude d'impact...), du code de l'urbanisme (permis d'aménager...), du code rural (défrichement...), du code du patrimoine (archéologie préventive...), etc... **dans un délai de 2 ans à compter de la notification du contrat**, pour les phases 2 et 3.

**Nous vous remercions de nous confirmer que le concessionnaire a bien respecté cet engagement dans le délai fixé (année d'édition du contrat de concession : 2018)**

La CAPEB souligne à nouveau, comme elle le fait depuis plusieurs années maintenant, que l'économie locale est une économie qui s'exerce sur un territoire petit et contraint, composé essentiellement de petites entreprises familiales et indépendantes créatrices de vraies valeurs et de richesses, devant souvent faire face aux stratégies de grands groupes.

A ce titre, elle précise que le marché des matériaux de construction tire sa richesse essentiellement de la ressource alluvionnaire, laquelle se caractérise par sa raréfaction et une pénurie localisée dans la zone ouest du département. Cette situation grève fortement les entreprises de la filière, notamment les plus petites. Elle se conjugue avec la conjoncture actuelle dont le trait distinctif est l'envolée des prix de la matière première et le coût du fret maritime qui dépasse l'entendement.

Dans un tel contexte, la CAPEB **réaffirme son engagement** – et appelle l'administration à y tenir compte – **pour un retour de la gestion de la ressource granulaire dans le lit de la rivière des remparts en GIE** (Groupement d'intérêt économique) telle qu'elle existait avant l'année 2019.

.../...

Elle reste persuadée que cet outil (conjoint & solidaire) qui a démontré son efficacité par le passé, est la meilleure réponse en matière de gestion responsable de la ressource, capable d'agglomérer des entreprises réfléchies, toutes tailles confondues, pour affirmer les besoins de l'administration tout en lui fournissant les ingénieries nécessaires pour l'éclairer dans ses prises de décisions.

Nous vous prions de croire, Madame la Commissaire-Enquêteur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Cyrille RICKMOUNIE  
Président

